



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de l'emploi

Question écrite n° 12493

Texte de la question

M Emile Koehl attire l'attention de M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur le fait qu'en 1967, le taux de chômage en France était de 1,7 p 100 alors qu'il dépasse aujourd'hui 10 p 100. Pourtant, en dix ans, de 1974 à 1983, les dépenses publiques concernant l'emploi ont quadruplé, passant de dix milliards de francs en 1974 à quarante milliards de francs en 1983. Cependant, on constate que l'indemnisation des chômeurs et l'incitation au retrait d'activité (essentiellement les préretraites) ont augmenté beaucoup plus vite que les dépenses « actives » (formation, aides à l'emploi). Il lui demande s'il a l'intention d'orienter davantage la dépense publique vers des actions de formation et d'aides à l'emploi qui peuvent contribuer à diminuer le chômage.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le souligne l'honorable parlementaire, les dépenses publiques pour l'emploi ont considérablement augmenté depuis le premier choc pétrolier passant de 10 milliards de francs en 1974 à 40 milliards de francs en 1983. Cet accroissement des dépenses s'explique d'abord par le développement massif du chômage (498 000 demandeurs d'emploi fin de mois en moyenne sur l'année 1974, 2 068 000 en 1983, 2 622 000 en 1987) et donc des dépenses consacrées par l'Etat et l'UNEDIC à l'indemnisation du chômage (19,9 milliards de francs en 1973, 71,3 milliards en 1987). Le développement des dispositifs de préretraites en 1977 (extension de la garantie de ressources aux salariés démissionnaires) puis en 1981 (contrats de solidarité) a effectivement contribué à augmenter la part des dépenses de préretraites dans l'ensemble des dépenses publiques, celles-ci augmentant plus rapidement que les dépenses de formation et de promotion de l'emploi. Cette évolution connaît cependant une nette inflexion depuis 1985 (cf. tableau no 1). Les politiques d'accompagnement des restructurations industrielles se sont nettement reorientées sur le développement des dispositifs d'aide au reclassement interne et externe des salariés licenciés économiques (création des congés de conversion en 1984/1985 puis des conventions de conversion en décembre 1986, mise en place de politiques spécifiques d'intervention dans les pôles de conversion en 1984). Un effort sans précédent a été engagé pour améliorer la formation et l'insertion des jeunes sortant du système scolaire avec un niveau de formation faible (mise en place des formations en alternance suite à l'accord des partenaires sociaux d'octobre 1983, des TUC en 1985, des stages spécifiques de formation pour les 16-25 ans en 1982) mais aussi en faveur des chômeurs de longue durée (stages du FNE et stages modulaires en 1985, stages et contrats de reinsertion en alternance en 1987). En 1988, 1 355 000 actions d'aides à la formation et à l'insertion ont été offertes aux jeunes et aux chômeurs de longue durée contre 800 000 en 1985 (cf. tableau no 2). Cette reorientation des politiques en faveur des actions de formation et d'aide à l'emploi, s'accompagne d'une inflexion très nette des composantes des dépenses publiques pour l'emploi, marquée par une baisse très sensible du poids des dépenses dites « passives » (54 p 100 des dépenses publiques en 1985, - 48 p 100 en 1987) en faveur des dépenses actives de formation et de promotion de l'emploi qui deviennent dominantes en 1987. Les données définitives concernant les comptes pour l'emploi sur l'année 1988 ne sont pas encore disponibles, mais traduiront cependant la poursuite de cette tendance. En 1989, le Gouvernement entend maintenir cette

orientation. L'effort quantitatif en faveur de l'insertion des jeunes et des chomeurs de longue duree sera maintenu. Il s'agit cependant d'ameliorer la qualite des dispositifs d'aide a l'insertion des chomeurs. Cet objectif a ete clairement affiche dans le plan emploi arrete en conseil des ministres le 14 septembre 1988. Des mesures ont deja ete prises allant dans ce sens : moralisation de l'usage fait du SIVP afin de limiter les abus constatés dans certaines entreprises ; renforcement du reseau d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes par creation de 50 missions locales supplementaires en 1989 ; simplification des stages offerts aux jeunes de bas niveau de formation, une formule unique venant se substituer aux 5 formules preexistantes. 110 000 actions de ce type sont programmees en 1989 ; mise en oeuvre d'un credit-formation pour les jeunes de bas niveau de formation permettant d'organiser des parcours personnalisés d'insertion pour environ 100 000 jeunes par an ; possibilite donnee aux jeunes sans formation, realisant un travail d'utilite collective, de suivre une formation d'une duree moyenne de 600 heures permettant de remettre a niveau ou d'elargir leurs competences generales et professionnelles. Des moyens ont ete degages permettant en 1989 d'offrir cette possibilite a 40 000 jeunes. Voir tableau dans le JO no 33 (annee 1989). Voir tableau dans le JO no 33 (annee 1989).

Données clés

Auteur : [M. Koehl ◊mile](#)

Circonscription : - Union pour la democratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12493

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1989, page 2011